

AVIS



Municipalité
Mont-Saint-Pierre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

AVIS MOTION

AVIS MOTION est par la présente, donné par la conseillère Marise Ouellet, ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **08 novembre 2022**, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 227-2022 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

La municipalité décide d'encadrer le développement et l'aménagement de terrain de camping dans le périmètre d'urbanisation et dans la zone 4-R, R étant Récréation.

En conformité avec l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, aucun plan de construction ne peut être approuvé ni aucun permis ou certificat accordé pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui seront prohibés dans les zones concernées par le règlement faisant l'objet de l'avis de motion.

Le projet de règlement est disponible pour consultation en ligne sur le site internet de la Municipalité au <https://municipalites-du-quebec.ca/mont-st-pierre/index.php>

Donné à Mont-Saint-Pierre (Québec), ce 9 novembre 2022.

Marie Gratton

Directrice générale et greffière-trésorière

>1196726



Municipalité
Mont-Saint-Pierre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 227-2022, 228-2022 et 229-2022

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **08 novembre 2022**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 228-2022 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre ;
- Projet de règlement numéro 227-2022 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité de Mont-Saint-Pierre ;
- Premier Projet de règlement numéro 229-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 80-92 afin de se conformer aux modifications du SAD et d'encadrer les sentiers, les parcs, les passages piétons, les pistes de ski, les activités de camping, les usages complémentaires et temporaires dans certaines zones.

POURQUOI CES CHANGEMENTS ?

Avec l'entrée en vigueur la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives, laquelle a été sanctionnée le 1^{er} avril 2021, les municipalités doivent modifier ou se doter d'un règlement de démolition d'immeubles.

La municipalité désire adopter un nouveau règlement afin d'assujettir à la délivrance des permis et certificats concernant les terrains de camping, l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

La municipalité souhaite modifier son règlement de zonage dans le but de permettre les sentiers, les parcs, les passages piétonniers, les pistes de ski dans toutes les zones de la municipalité. Elle décide également de définir les usages domestiques permis à l'intérieur des bâtiments résidentiels et accessoires ainsi que les usages temporaires. Elle aimerait interdire les terrains de campings dans certaines zones.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **21 novembre 2022** à **18h, Salle Octave-Coulombe de l'Hôtel de ville, 102 rue Prudent-Cloutier, Mont-Saint-Pierre G0E 1V0**. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, le **projet de règlement numéro 229-2022** contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CE PROJET DE RÈGLEMENT ?

Oui, les projets de règlement sont disponibles pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au <https://municipalites-du-quebec.ca/mont-st-pierre/index.php>

Donné à Mont-Saint-Pierre (Québec), ce 9 novembre 2022.

Marie Gratton

Directrice générale et greffière-trésorière

>1196727